



Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église, Saint-Claude (QC) J0B 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

Le 1^{er} juin 2026

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 1^{er} juin 2026 en présence à la salle du conseil au 295, route de l'église, 2^e étage, Saint-Claude.

Sont présents

M. Jean Labrecque, Maire

M. Yves St-Hilaire, conseiller district 1

M. Marco Scrosati, conseiller district 2

Mme Nicole Caron, conseillère district 4

M. Yvon Therrien, conseiller district 5

M. Marcel Laberge, conseiller district 6

Est absent :

M. Yves Gagnon, conseiller district 3

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée par ce dernier ouverte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Jean Labrecque, souhaite la bienvenue à tous.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR
LUNDI 1 JUIN 2026

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Demande Ferme L'espoir : odeur projet de dindes, poulets 694, ch. Goshen
- 5- Période des questions
- 6- Règlement no 2026-349 portant sur la gestion contractuelle
 - a) Avis de motion
 - b) Dépôt et présentation du projet de règlement
- 7- Incendie
 - a) Nomination pompiers volontaires
- 8- Voirie
 - a) Pavages correctifs
 - b) Ouverture d'un poste ouvrier des travaux publics
- 9- Loisirs
 - a) Windsor : demande d'appui appui au projet toiture aréna
 - b) Expo Richmond Fair- demande financière amélioration infrastructure
- 10- Acquisition d'une génératrice et installation
- 11- Assurance : travaux correctifs
- 12- Renouvellement du mandat des membres du CCU
- 13- Rénovation, agrandissement de locaux – utilisation surplus développement et surplus libre
- 14- Destruction des archives

- 15- Dépôt rapport des faits saillants 2026
- 16- Période de questions
- 17- Comptes
- 18- Correspondance
- 19- Divers
 - a) Ajout - Nomination des bénévoles et travailleurs comme préposés au poste de lavage et/ou comme des patrouilleurs

2026-06-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté en ajoutant un point au divers - nomination des bénévoles et travailleurs comme préposés au poste de lavage et/ou comme des patrouilleurs

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

2026-06-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie et déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Laberge, appuyé par le conseiller Yves St-Hilaire et résolu que le procès-verbal du 4 mai 2026 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

2026-06-03 DEMANDE DE LA FERME L'ESPOIR INC. : ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES ODEURS AGRICOLES - DINDONNIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le ferme l'espoir Inc. (représentée par M. Marcel Bisson) a soumis un projet de modification du bâtiment existant ainsi qu'un agrandissement de celui-ci pour y faire une dindonnière au 694, chemin Goshen ;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne le lot 5 816 994 sur le chemin Goshen dans la municipalité de Saint-Claude dans la zone AFD-7

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit 9 000 dindons de 6.2kg ainsi que 8500 poulets à griller mâles ;

CONSIDÉRANT QUE le projet tel que présenté le 7 mai 2026 par Antoine Desroches ING, de la firme Lemay Choinière consultant est conforme à la réglementation municipale relativement aux odeurs agricoles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu

QUE la municipalité de Saint-Claude atteste la conformité du projet de la Ferme l'espoir inc. Concernant les odeurs agricoles selon le plan fourni le 7 mai 2026,

QUE la présente résolution ne constitue pas une autorisation de construction, une demande de permis accompagnée des documents requis au règlement 2008-274 devra être faite avant de débiter le projet ;

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur de s'assurer que son projet respecte toute autre exigence qui pourrait lui être imposée par une loi ou un règlement en vigueur, notamment en ce qui a trait à la présence de cours d'eau et/ou milieu humide ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, France Lavertu, est autorisée à signer tous les documents nécessaires à l'attestation de conformité d'un projet de production animale sur les odeurs agricoles.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

RÈGLEMENT NO 2026-349 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Marcel Laberge, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 2026-349 portant sur la gestion contractuelle* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 2026-349 portant sur la gestion contractuelle* est déposé. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement no 2026-349 portant sur la gestion contractuelle est déposé en même temps que l'avis de motion.

INCENDIE :

2026-06-04 NOUVELLES CANDIDATURES- POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a reçu et analysé les candidatures de Messieurs Claude Bourget et Étienne Lacroix en vue d'occuper la fonction de pompier volontaire au sein de la brigade d'incendie de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ces candidatures répondent aux besoins opérationnels du service et contribuent au maintien d'une équipe qualifiée et disponible en matière de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de pompier volontaire est assujéti au respect de diverses conditions d'éligibilité et d'exercice prévues par les lois et règlements en vigueur ainsi que par les politiques municipales applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien, et résolu :

1. D'accepter l'engagement de Messieurs Claude Bourget et Étienne Lacroix à titre de pompiers volontaires au sein de la brigade d'incendie de la Municipalité, pour une période de probation d'une durée de six (6) mois.
2. Que cet engagement soit conditionnel au respect des exigences suivantes :
 - être âgé d'au moins 18 ans ;
 - fournir une évaluation médicale signée par un médecin confirmant l'aptitude physique à exercer la fonction ;
 - remplir les conditions d'éligibilité prévues à l'article 269 du *Code municipal du Québec* ;
 - résider ou travailler sur le territoire de la Municipalité ou à proximité ;
 - obtenir un permis de conduire de la classe 4A, permettant la conduite des véhicules d'intervention du service.
3. Que les candidats soient dument assermentés pour leur entrée en fonction.
4. Que l'entente de travail en vigueur (2024-2028) s'applique pour ce qui a trait aux conditions de travail.
5. Que les intéressés soient confirmés dans leurs fonctions à titre de pompiers volontaires à l'issue de leur période de probation, à moins d'avis contraire.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

VOIRIE :

2026-06-05 RÉPARATION - TRAVAUX CORRECTIFS DE PAVAGE RANG 7

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire toujours améliorer la sécurité des usagers de la route sur un segment différent segments de routes ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre compagnies ;

CONSIDÉRANT QU'il a des réparations à effectuer dans le pavage existant du Rang 7 et que Pavage Préfontaine a fourni une estimation de cout ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Laberge, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu

Que les travaux de réparation pavage soient autorisés pour un montant de +/- 30 000\$.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2026-06-06 POSTE OUVRIER DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT qu'un employé est en arrêt de travail et qu'il a lieu d'avoir un employé supplémentaire dans l'équipe des travaux des travaux publics afin de prévoir la relève ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves St-Hilaire et résolu

De faire le processus d'appel de candidatures et de sélection.

De pouvoir procéder à l'embauche d'un ouvrier des travaux publics.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

LOISIRS ET CULTURE

2026-06-07 VILLE DE WINDSOR – APPUI AU PROJET DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE SPORTIF J.-A.-LEMAP

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Windsor dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour la réalisation d'un projet de réfection de la toiture du Centre sportif J.-A.-Lemay;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Windsor sollicite l'appui de ses partenaires municipaux et des organismes du milieu afin de soutenir cette demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Claude souhaite témoigner de son appui au projet de réfection de la toiture du Centre sportif J.-A.-Lemay présenté par la Ville de Windsor dans le cadre du PAFIRSPA;

CONSIDÉRANT QUE le Centre sportif J.-A.-Lemay constitue une infrastructure sportive et récréative d'importance régionale dont bénéficient les citoyens de plusieurs municipalités, dont ceux de Saint-Claude;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens de la Municipalité de Saint-Claude fréquentent cette installation afin de participer à diverses activités sportives, récréatives et communautaires tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure contribue de façon significative à la qualité de vie des familles, au développement des jeunes ainsi qu'au maintien d'un milieu de vie dynamique et actif pour l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance des travaux projetés afin d'assurer la pérennité de cette infrastructure et de maintenir l'accès à des installations sportives sécuritaires et de qualité pour les citoyens de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves St-Hilaire, appuyé par le conseiller Marcel Laberge et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Claude appuie la demande d'aide financière déposée par la Ville de Windsor dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour le projet de réfection de la toiture du Centre sportif J.-A.-Lemay;

QUE la Municipalité de Saint-Claude souhaite la réalisation de ce projet, lequel contribuera au maintien et à l'amélioration d'une infrastructure sportive essentielle au bénéfice de l'ensemble de la population régionale.

ADOPTION : 6 POUR

2026-06-08 SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE RICHMOND (EXPO RICHMOND FAIR) DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROJET D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Agriculture du Comté de Richmond (Expo Richmond Fair) a sollicité une contribution financière de la municipalité dans le cadre d'un projet d'amélioration de ses infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés concernent notamment l'amélioration de la circulation et de la gestion des accès, l'installation de nouvelles guérites d'accueil et de billetterie, l'ajout de clôtures et d'équipements de contrôle, l'amélioration des infrastructures technologiques ainsi que le renforcement des mesures de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE ces infrastructures sont situées à l'extérieur du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit privilégier l'affectation de ses ressources financières aux infrastructures, services et projets réalisés sur son territoire et bénéficiant directement à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les activités de l'Expo Richmond Fair sont de nature payante et que l'organisme dispose de sources de revenus associées à ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE dans un contexte où les ressources financières municipales sont limitées et doivent prioritairement être affectées aux infrastructures, services situés sur son territoire dans le respect des priorités établies;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Yves St-Hilaire, appuyé par le conseiller Marcel Laberge et résolu :

DE REFUSER la demande d'aide financière présentée par la Société d'Agriculture du Comté de Richmond (Expo Richmond Fair) relativement à son projet d'amélioration des infrastructures;

DE RÉFÉRER l'organisme vers le service de développement de la MRC du Val-Saint-François (projet structurant), ainsi que vers tout autre programme ou organisme susceptible d'offrir une aide financière ou des subventions adaptées à la réalisation de son projet (Caisse, député).

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2026-06-09 ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE ET INSTALLATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renforcer sa capacité d'intervention et assurer le maintien des services municipaux essentiels lors de pannes électriques ou de situations d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE l'hôtel de ville et les casernes de sécurité incendie constituent des infrastructures stratégiques servant notamment de centre de coordination des mesures d'urgence et de gestion des interventions sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le maintien de l'alimentation électrique de ces bâtiments est nécessaire afin d'assurer les communications, les opérations administratives essentielles, la coordination des ressources, ainsi que la sécurité des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition et l'installation de génératrices permanentes permettront d'assurer la résilience des infrastructures municipales et la continuité des opérations en cas d'interruption du réseau électrique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Laberge, appuyé par le conseiller Yves St-Hilaire et résolu :

D'autoriser l'acquisition d'une génératrice diesel de 31 KW auprès de la compagnie Drumco au cout de 44 075 \$;

D'autoriser la construction d'une dalle de béton pour positionner la génératrice;

Que les raccordements électriques, installation, panneau et l'installation de la génératrice par l'entreprise GTL Électrique Inc.;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet et à effectuer les dépenses conformément aux soumissions reçues.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2026-06-10 ASSURANCE : AUTORISATION DE TRAVAUX CORRECTIFS – VISITE DE PRÉVENTION DE L'ASSUREUR

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'inspection de Monsieur Martin Carrier, conseiller en prévention des sinistres, sécurité incendie et des lieux, à la suite de sa récente visite du 16 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE des correctifs doivent être effectués afin de se conformer aux exigences ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu

D'autoriser la réalisation des travaux correctifs (électrique et autres) requis afin de répondre aux recommandations et exigences énoncées dans le rapport de prévention. Les correctifs devront être exécutés dans les délais prescrits par l'assureur.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2026-06-11 RENOUVÈLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU CCU

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 144A concernant le comité consultatif d'urbanise, prévoir le renouvellement des membres de ce comité (article 7), dernière résolution 2025-08-09 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu de renouveler le mandat de tous les membres du CCU afin qu'ils puissent siéger pour un terme de deux ans;

QUE le Comité consultatif d'Urbanisme est constitué des membres suivants (Règlement no 144A) ;

Siège no 1 : Yves Gagnon, conseiller
Substitut Marcel Laberge, conseiller
Siège no 2 : Martin Durand
Siège no 3 : Jean-Luc Paquette
Siège no 4 : Sylvie Maurice

Siège no 5 : Lucien Therrien

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2026-06-12 AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE ET DU SURPLUS DE DÉVELOPPEMENT – TRAVAUX DE RÉNOVATION INTÉRIEURE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET AGRANDISSEMENT DES LOCAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à des travaux de rénovation intérieure de la bibliothèque municipale Irène-Duclos ainsi qu'à l'agrandissement et des locaux destinés aux services de proximité;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont maintenant complétés et ont permis d'améliorer l'offre de services à la population ainsi que la fonctionnalité des installations municipales;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés à ces travaux 568 269\$ doivent être financés par une partie des surplus accumulés disponibles de la Municipalité, du budget ainsi que des octrois reçus 285 785\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un surplus libre ainsi que d'un surplus de développement pouvant être affecté à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Marcel Laberge et résolu

QUE le conseil municipal autorise l'affectation d'une somme de 150 000\$ provenant du surplus libre afin de financer une partie des coûts liés aux travaux de rénovation intérieure de la bibliothèque et à l'agrandissement des locaux municipaux;

QUE le conseil municipal autorise également l'affectation d'une somme de 50 000\$ provenant du surplus de développement pour compléter le financement de ces travaux;

QUE les sommes ainsi affectées servent au paiement des dépenses réellement engagées et relatives aux travaux complétés;

QUE la direction générale, greffière-trésorerie soit autorisée à effectuer les écritures comptables et les transferts budgétaires requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2026-06-13 AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a engagé l'archiviste et gestionnaire d'informations, Michel Hamel, au niveau de la gestion des archives et des documents ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves St-Hilaire, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu de procéder à la destruction de tous les documents mentionnés dans la liste des documents à détruire (2026-05-21).

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

**DÉPÔT RAPPORT DES FAITS SAILLANTS 2025 DU RAPPORT FINANCIER 2025
DÉPOSÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 1^{er} juin 2026**

Monsieur le maire, Jean Labrecque, dépose le rapport des faits saillants 2025. Il énumère les faits 2025.

Voici le rapport :

Chers contribuables et citoyens,

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, et ce, afin d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale, je suis

fier de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2025 de la Municipalité de Saint-Claude.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 ont été déposés à la séance ordinaire du conseil municipal du 2 mars 2026. Les états ainsi que le sommaire de l'information financière peuvent être consultés au bureau municipal sis au 295, route de l'église, Saint-Claude aux heures ordinaires de bureau.

Le rapport financier et surplus

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (revenus, dépenses, revenus d'investissements, amortissements, affectations, etc.) les états financiers 2025 indiquent un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de **46 564\$**.

Rapport du vérificateur externe

La firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateurs de la Municipalité, certifie que les états financiers consolidés présentent une image fidèle, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, de la situation financière de la Municipalité de Saint-Claude pour l'exercice concerné.

Traitement des élus

En vertu des dispositions de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport financier de la Municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal.

La rémunération des élus à la Municipalité de Saint-Claude en 2025 était la suivante :

Sommaire de la rémunération des élus reçue par la municipalité

	Rémunération \$	Allocation \$
Hervé Provencher	8405	4 202
Jean Labrecque	1 681	841
Marco Scrosati	3 362	1 681
Yves Gagnon	3 362	1 681
Étienne Hudon-Gagnon	2 241	1 121
Yvon Therrien	3 362	1 681
Lucie Coderre	2 802	1 401
Nicole Caron	3 362	1 681
Marcel Laberge	560	280
Yves St-Hilaire	560	280
Total	29 697	14 849

FAITS SAILLANTS 2025
INVESTISSEMENTS

Projets	Montants
Continuité du scellement de fissures	20 615 \$
Investigation et réparation gabions barrage	23 360 \$
Acquisition camion 10 roues 2025 et équipements	398 762 \$
Début des travaux de nouveaux locaux 567, rang 7	246 934 \$
Acquisition appareils respiratoires, masques cylindres	83 722 \$

Drainage de terrain	12 818 \$
Contribution Parc école	10 000 \$
Plan d'intervention réseaux égout sanitaire et pluvial	10 604 \$
Réfection Rang 7 et rue Coté	57 809 \$
Conditionnement des réacteurs station épuration	34 985 \$
Vêtements, bottes pompiers	11 366 \$
Surface jeu pickleball	26 005 \$
Moins de 10 000\$	
Ordinateur et plieuse	3 578 \$
Annexe centre abri	8 235 \$
Jeu de Volley Ball	3 623 \$
Lumières de scène incendie	1 085 \$
Lumières extérieures hôtel de ville et caserne	1 084 \$
Nouveaux luminaires	5 947 \$
Détecteur de gaz garage et caserne	7 592 \$
Séparateur d'huile garage	4 886 \$
Caméras garage	1 530 \$
Total des acquisitions d'immobilisations	974 540 \$
Subventions gouvernementales reçues	234 542 \$
Autres subventions	28 000 \$
Cession du camion inter 2009	27 209 \$

Élu seulement depuis novembre 2025, j’approfondis les dossiers municipaux ainsi que les obligations gouvernementales. Je tiens particulièrement à souligner et à remercier tous les membres du conseil pour leur implication. Nous formons une équipe engagée envers le bien-être de notre communauté, de nos citoyens et citoyennes, ainsi que la qualité des services offerts.

Je souhaite également mettre en lumière l’apport précieux des employés municipaux, de la brigade incendie et de l’ensemble des bénévoles qui s’impliquent au sein des nombreux comités afin de maintenir notre municipalité accueillante, dynamique et vivante.

Enfin, je tiens à remercier sincèrement chacun d’entre vous, contribuable et membres de la communauté, pour votre engagement et votre implication dans la vie municipale.

Jean Labrecque

Maire

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question concernant le passage pour les bacs à déchets à la Pointe Marchand.

Une visite de Monsieur le Maire aura lieu avec l’officier en bâtiment et environnement.

2026-06-14 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu’ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d’autorisation de dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Laberge, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d’écriture d’achat 202600467 à 202600545 pour un montant total de 84 860,67\$ ainsi que l’ajout du paiement pour François Séguin, pêche et déplacement 2^e journée Marcel Laberge colloque de l’Énergie.

Les paies du mois de mai 2026 pour un total 44 721,56\$.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de mai 2026.

DIVERS

2026-06-15 NOMINATION DES BÉNÉVOLES ET TRAVAILLEURS COMME PRÉPOSÉS AU POSTE DE LAVAGE ET/OU COMME DES PATROUILLEURS, RELATIFS AU RÈGLEMENT NO 2022-332

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le **règlement no 2022-332 concernant la préservation du lac, les nuisances et visant à prévenir l’introduction d’espèces exotiques envahissantes dans le lac Boissonneault ;**

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit que les travailleurs et/ou bénévoles appliquant le règlement non 2022-332 doivent être nommés par résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Marcel Laberge et résolu

QUE le conseil de la Municipalité désigne et nomme les personnes suivantes afin d’agir en vertu du **règlement no 2022-332 concernant la préservation du lac, les nuisances et visant à prévenir l’introduction d’espèces exotiques envahissantes dans le lac Boissonneault :**

La liste des employés / des bénévoles qui font des heures à la station de lavage et/ou à la patrouille

Association des eaux et berges	
Daniel Perron	Président + finances
Nicolas Jacques	ResponsableRH + Horaire des employés
France Gignac	Vice-Présidente
David Larivière	
André Lamarre	Resp. 1 de la station de lavage (fourniture et installation)
Christian Auclair	Resp.2 de la station + technologies
Yves St-Hilaire	Responsable relation avec Municipalité
Sylvain Desruisseaux	Responsable environnement
Daniel Guimond	sur demande / divers
Alain St-Marseille	sur demande / divers
Emma Gagnon	1re année + patrouille
Lucas Lussier	1re année + patrouille
Mae Doré-	1re année + patrouille
William Jacques	2ie année + patrouille
Cloe Labrecque	2ie année + + patrouille

Municipalité de Saint-Claude

Marc-Antoine Lapointe	Préposé à l’environnement
Jennifer Bergeron	Officier en bâtiment et en environnement

- Tous peuvent occuper les fonctions suivantes :
- ✓ Préposés au poste de lavage
 - ✓ Patrouilleurs de L’Association des Eaux et Berges du lac Boissonneault sur le lac Boissonneault
 - ✓ Donner des constats d’infractions

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

« Je soussigné, Jean Labrecque, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

LEVÉE DE LA SÉANCE: est proposé par le conseiller Marco Scrosati.

HEURE: 20 heures et 28 minutes.

Jean Labrecque
Maire

France Lavertu
Directrice générale et greffière-trésorière